

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 25 août 2020

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès – Statistiques 2017 à 2020 – CMA et acéricole biologiques
N/Réf : 20I022CM

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 20 août dernier à l'égard de l'obtention des renseignements concernant le nombre d'entreprises assurées aux cultures maraîchères (CMA) et acéricole avec l'option biologique du Programme d'assurance récolte (ASREC), et ce, pour les années d'assurance 2017 à 2020.

Dans un premier temps, je tiens à vous informer que, pour les années d'assurance 2017 à 2019, le Groupe CMA du programme ASREC offrait l'option biologique pour 5 cultures, soit la carotte en terre noire, les choux d'été et d'hiver, le brocoli de transformation transplanté et le chou-fleur de transformation transplanté. Or, depuis l'année d'assurance 2020, ce sont 19 cultures du Groupe CMA qui sont offertes avec l'option biologique.

Eu égard à ce qui précède, vous trouverez en annexe un tableau regroupant les statistiques relatives aux productions CMA et acéricole option biologique du programme ASREC.

Enfin, je tiens à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,

[REDACTED]

Christine Massé

CM/sg

p. j.

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606, poste 6066
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : christine.masse@fadq.qc.ca